

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 01086

Numéro SIREN : 412 186 975

Nom ou dénomination : A.T.P.

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/012008

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/012008**
n° de gestion : **1997B01086**
n° SIREN : **412 186 975 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 20/06/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.T.P. - Société par actions simplifiée
24 avenue Marcel Langer 31400 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2288839

2288839

Désignation de l'entreprise SAS ATP		24 Avenue Marcel Langer		Néant ☐					
Adresse de l'entreprise		31400 TOULOUSE							
SIRET		4 1 2 1 8 6 9 7 5 0 0 0 2 2							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				31122018		31122017			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012					
		014	2 005	016	2 005				
	Immobilisations corporelles*	028	13 095	030	8 937	4 157		3 774	
	Immobilisations financières* (1)	040		042					
	Total I (5)	044	15 099	048	10 942	4 157		3 774	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	13 519	052		13 519		15 075
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	11 324	070		11 324		17 042	
		072	4 593	074		4 593		2 175	
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	85 422	086		85 422		92 202	
	Charges constatées d'avance *	092		094					
	Total II	096	114 858	098		114 858		126 493	
	Total général (I + II)	110	129 957	112	10 942	119 015		130 267	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		7 622		7 622			
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126		762		762			
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		1 007		1 007			
	Report à nouveau	134		579					
	Résultat de l'exercice	136		55 623		62 579			
	Provisions réglementées	140							
Total I	142		65 593		71 971				
Provisions pour risques et charges	154								
Total II	156								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		6 483		8 715			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		10 620		16 074			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	356	36 320		33 507			
Produits constatés d'avance	174								
Total III	176		53 422		58 296				
Total général (I + II + III)	180		119 015		130 267				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 400		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans le annexe n° 2033-NOT.

②

COMPTES DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS ATP		Néant ☐			
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122018	Exercice N-1 clos le 31122017		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons	215	214			
		intracommunautaires	217	218	385 458		
					377 873		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	1 987	2 402	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	387 446	380 275	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	74 849	71 637	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	1 556	(123)	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 3 540 - immobilier :)			242	54 112	56 503	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 335	244	4 827	4 780	
	Rémunérations du personnel *			250	133 186	118 916	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	45 818	47 946	
	Dotations aux amortissements *			254	1 016	828	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262	924	821
			260				
		Total des charges d'exploitation (II)			264	316 289	301 308
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	71 157	78 967	
PRODUITS ET CHARGES DIVER	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290		833	
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	934	35
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	14 600	17 186	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	55 623	62 579	
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	55 623	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	14 600		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	934		
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		989			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		991			
	Divers * ZFA (44, quater decies)	345		346			
	Investissements outre-mer	344		346			
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				352	69 841	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : *						
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370	69 841	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **119 015** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **387 446** euros et un total **charges** de **331 823** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **55 623** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Élément supplémentaire

Annexe CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64 pour un montant de **1 316** euros.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Il a ainsi été principalement affecté à des efforts en matières de :

Description des efforts	Montant
- Investissement	1 373 €
- Recherche	
- Innovation	
- Formation	
- Recrutement	
- Prospection de nouveaux marchés	
- Transition économique et énergétique	
- Reconstitution des fonds de roulement	
Total	1373 €

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à.p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 005					2 005
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 005					2 005
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 921		1 400			7 321
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	3 874					3 874
	Matériel de bureau, mobilier	1 900					1 900
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 695		1 400			13 095
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		13 699		1 400			15 099

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	2 005			2 005
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 005			2 005
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 921	54		5 975
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	438	775		1 213
	Matériel de bureau, mobilier	1 562	188		1 750
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 921	1 016		8 937
TOTAL		9 926	1 016		10 942

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an	
CREANCES	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières				
	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients	11 324	11 324		
	Créances représentatives des titres prêtés				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	3 814	3 814		
	Taxes sur la valeur ajoutée	779	779		
	Autres impôts, taxes versements assimilés				
	Divers				
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers				
	Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		15 917	15 917		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice					
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					
		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	10 620	10 620		
	Personnel et comptes rattachés	7 312	7 312		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 549	23 549		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 846	3 846		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	356	356		
	Autres dettes	1 256	1 256		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		46 939	46 939		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		356			

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

31/12/2018

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES

Du capital social début exercice

500,00

15,2449

7 622,45

Emises pendant l'exercice

0,0000

Remboursées pendant l'exercice

0,0000

Du capital social fin d'exercice

500,00

15,2449

7 622,45

A.T.P.
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 24 avenue MARCEL LANGER
31400 TOULOUSE
412186975 RCS TOULOUSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 14 JUIN 2019
--

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 55 622,58 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	55 622,58 euros
A titre de dividendes	55 600,00 euros
Soit 111,20 euros par action	
Le solde	22,58 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 608,38 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2019.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire



de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 55 600,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

52 000,00 euros, soit 104,00 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 52 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

59 000,00 euros, soit 118,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 59 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

62 000,00 euros, soit 620,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 62 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président

Jean Pierre BOUVILLE

